

LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI HABITAT DÉGRADÉ

NOUVEAUTÉ
2025

WE-CO088

½ journée
(3,30 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

ESSENTIEL

OBJECTIFS :

- Connaître les dispositions générales modifiant le droit de la copropriété. Connaître les leviers pour prévenir la dégradation de l'habitat

NIVEAU & PUBLIC :

- Dirigeants de cabinet de « SYNDIC »
- Gestionnaires et Assistant(e)s de copropriétés – Gestionnaire locatif
Prérequis : Une connaissance élémentaire du droit de la copropriété

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S) :

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

I – AMÉLIORATION DE LA GESTION COURANTE

Accélération du numérique : Notification par voie électronique. Art 38
Recouvrement des charges sans recours au juge. Art19
Modalités de résiliation du contrat de syndic par le conseil syndical. Art38
Assouplissement pour l'immatriculation des copropriétés. Art25
Accès aux commissaires de justice des parties communes. Art36
Participation aux AG des signataires des arrêtés de sécurité et de salubrité. Art37
Information des occupants sur les procédures de lutte contre l'habitat indigne. Art 34

II – FACILITATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

Emprunt collectif. Art4
Travaux d'isolation à la demande et à la charge d'un copropriétaire. Art40
Diagnostic structurel. Art27
AG de rattrapage. Art40.

III – ANTICIPATION POUR LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉS

Mandataire ad hoc et administrateur provisoire. Art17et18
Procédure de carence. Art49
Syndic d'intérêt collectif. Art20
Super saisie conservatoire. Art19
Retrait de l'union de syndic. Art 39
Scission du syndicat de copropriété. Art43

IV – LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Sanction à l'égard des propriétaires bailleurs. Art31
Sanctions à l'égard des marchands de sommeil. Art28,29,30
Les outils d'intervention publique